

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES**

Séance plénière du mardi 5 avril 2022

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Michel BAUSSIÉ, Delphine DENAIS LALIEVE, Carine DIVER, Benoît HAELEWYN, Edelgard MOTSCHWILLER, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Brigitte RAULT, Cédric SUEUR, Stéphanie VERDU, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Sandryne BRUYAS (DGAL), Denis LEROUX (Ministère des Armées), Fanny MAGISSON (Ministère des Armées), Laurent PINON (MESRI/DGRI)

Membres excusés : Thierry BEDOSSA, Isabelle GOY-THOLLOT, Françoise MEDALE, Frédéric MOYSAN, Jean-Michel POSTAL, Patrice VENAULT, Léa TERRAUBE (MTE/DGALN)

Secrétariat : Valérie GOMEZ, Christophe JOUBERT

Ordre du jour

- 1) Approbation du relevé de décisions de la séance du 8 février 2022
- 2) Avis sur les dossiers de formation
- 3) Groupe de travail « glossaire »
- 4) Groupe de travail « simplification »
- 5) Groupe de travail « chirurgie »
- 6) Groupe de travail « médicaments »
- 7) » Questions diverses
 - Présentation CNEA au CNREEA
 - Piste de réflexion CNEA/CNREEA en vue de concevoir des formations pour les CEEA et pour le SBEA
 - Page web de la CNEA

Le président ouvre la séance à 10h06.

1) Approbation du relevé de décisions de la séance du 8 février 2022

Le relevé de décision intégrant les remarques des membres est approuvé.

Point d'information : Présentation de la CNEA au CNREEA

Patrick Verwaerde a présenté l'activité de notre commission au CNREEA le 7 mars dernier lors d'une séance plénière.

Il est convenu de créer des groupes de travail pour apporter une réflexion commune sur certains sujets, et plus particulièrement sur la mise en place de formation continue à destination des CEEA et des SBEA, afin d'harmoniser la lecture des dossiers de demande d'autorisation de projet.

Point d'information : Piste de réflexion CNEA/CNREEA

Il est convenu également que tous les membres CNEA et CNREEA puissent participer aux différents groupes de travail du comité ou de la commission si les sujets les intéressent.

En ce qui concerne la communication des recommandations à destination des CEEA et des SBEA, le MESRI ne dispose que de la liste de CEEA et des établissements utilisateurs déposant des demandes d'autorisation de projet.

2) Avis sur les dossiers de formation

Dossier n°1 : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Université Grenoble Alpes EPSCP

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale sur rongeurs

Référence : **R-38-UGA-CHIR-16**

La commission a donné un **avis favorable avec 2 réserves et 3 recommandations**.

Réserves :

1. Augmentation du nombre d'heures dédiées aux points limites
2. La dislocation cervicale est également une méthode de confirmation de la mort. Il est nécessaire de supprimer la thoracotomie comme méthode de vérification de la mort.

Recommandations :

1. Validation de l'examen avec une note minimale de 12/20
2. Réalisation de la dislocation cervicale sur animal sous anesthésie générale
3. Réduction du nombre d'animaux utilisés en recentrant la démarche pédagogique du 3^{ème} TP

Commentaires après la séance : lors des échanges pour la levée des réserves avec le responsable de formation, le rapporteur veillera à inclure un rappel sur les conditions réglementaires de mise à mort.

Dossier n°2 : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Université de Montpellier

Intitulé : Formation Conception et réalisation de projets et procédures expérimentales (Rongeurs et Lagomorphes)

Référence : **R-34-UnivMontp-F1-12-Rongeurs**

La commission a donné un **avis favorable avec 3 recommandations**

Recommandations :

1. Validation de l'examen avec une note minimale de 12/20
2. Présentation des travaux pratiques de cathétérisme vasculaire comme une application pratique de l'anatomie
3. Augmentation du temps consacré au cours théorique sur l'anesthésie

Dossier n°3 : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Sorbonne Université

Intitulé : Expérimentation animale, éthique et bien-traitance : formation générale des concepteurs de projets scientifiques

Référence : **R-75-UPMC-F1-08**

Renouvellement

En ce qui concerne **la partie « rongeurs et lagomorphes »**, la commission a donné un **avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations** :

Réserve :

1. Préciser le groupe d'espèces dans le titre de la formation

Recommandations :

1. Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. Augmenter le niveau de difficulté du contrôle des connaissances (nature et pertinence des questions)

En ce qui concerne **la partie « animaux aquatiques »**, la commission a donné un **avis favorable avec 3 réserves et 2 recommandations**.

Réserves :

1. Ajouter un CERFA pour la formation « animaux aquatiques »
2. Compléter les temps de formation sur les items sensibles
3. Préciser le groupe d'espèces dans le titre de la formation

Recommandations :

1. Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. Augmenter le niveau de difficulté du contrôle des connaissances (nature et pertinence des questions)

Dossier n°4 : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Muséum national d'histoire naturelle

Intitulé : Formation à l'utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Référence : **R-75-MNHN-F1-15**

Renouvellement

La commission a donné un **avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations**.

Réserve :

1. Réaliser les démonstrations prise de sang au sinus-rétro-orbitaire sur des animaux de la faune captive (pas de capture d'animaux dans la nature)

Recommandations :

1. Donner plus d'informations sur les différentes techniques de prélèvement sanguin
2. Favoriser l'utilisation d'animaux de la faune captive
3. Favoriser l'utilisation de vidéos

Dossier n°5 : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Muséum national d'histoire naturelle

Intitulé : Formation à l'utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : **R-75-MNHN-F2-15**

Renouvellement

La commission a donné un **avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations**.

Réserve :

1. Réaliser les démonstrations prise de sang au sinus-rétro-orbitaire sur des animaux de la faune captive (pas de capture d'animaux dans la nature)

Recommandations :

1. Donner plus d'informations sur les différentes techniques de prélèvement sanguin
2. Favoriser l'utilisation d'animaux de la faune captive
3. Favoriser l'utilisation de vidéos

3) Groupe de travail « simplification »

Le CERFA pour les demandes d'agrément de formation a été modifié afin de faciliter son remplissage. Celui-ci présente désormais de nouvelles cases à cocher et une seule annexe. La nouvelle notice explicative tient compte de ces nouveautés.

La simplification s'est concrétisée par la suppression des éléments non-essentiels qui sont placés dans les documents complémentaires ainsi que celle des éléments en doublon. Le cachet demandé dans la version antérieure n'est plus nécessaire facilitant ainsi le remplissage électronique.

L'ensemble de ces documents dans leur dernière version sera envoyé prochainement aux membres afin de les valider par vote électronique.

4) Groupe de travail « glossaire »

La définition du mot « chirurgie expérimentale » a été validée en séance.

5) Groupe de travail « chirurgie »

Le choix des huit items ci-dessous a été finalisé en séance :

1. Organisation d'un plateau de chirurgie expérimentale – Conception des procédures chirurgicales – Choix et entretien du matériel
2. Préparation du personnel et des animaux
3. Sédation - Analgésie – Anesthésie - Monitoring
4. Techniques de base en chirurgie
5. Asepsie chirurgicale et prévention des infections
6. Suivi du réveil et suivi post opératoire
7. Critères d'inclusion et points limites adaptés aux procédures chirurgicales
8. Diversité des techniques chirurgicales

Point d'informations

Un membre a souhaité évoquer, à titre d'information, une lettre émanant du « Comité scientifique Pro Anima » envoyée au conseil national de l'Ordre des vétérinaires et critiquant la formation des personnes pratiquant l'expérimentation animale en faisant un parallèle avec la formation des auxiliaires spécialisés vétérinaires (ASV).

La CNEA relève qu'actuellement, les ASV n'ont pas le droit de réaliser certains actes, ce qui diffère des personnels ayant suivis les formations réglementaires ad hoc en expérimentation animale. Néanmoins, il semble que la plupart des organisations techniques soit actuellement favorable à officialiser la réalisation de certaines de ces pratiques par le suivi de formations adaptées à leurs professions.

6) Groupe de travail « médicaments » :

Le groupe de travail recense actuellement les problématiques de terrain, afin de les prioriser et de faire des propositions de recommandations, qui seront à valider en séance.

Certaines recommandations pourront être sous forme de fiches memento pratique qui seraient diffusés aux établissements utilisateurs, aux comités d'éthique et aux réseaux professionnels.

7) Questions diverses

- Présentation de la CNEA au CNREEA (sujet traité précédemment)
- Piste de réflexion CNEA/CNREEA sur la conception de formations (sujet traité précédemment)
- Page web de la CNEA :

Il est souhaitable de modifier l'ébauche actuelle de cette page, en commençant par présenter les missions, avant la composition. Le président suggère la création d'un bandeau qui permettrait d'annoncer des actualités, des brèves, des informations...

Désormais, il semble préférable d'envoyer des liens sur des pages web plutôt que de transférer des pdf via les messageries. Si les utilisateurs acquièrent ces nouveaux réflexes, les sites seront plus vivants et plus populaires simplifiant ainsi la communication et la mise en valeur des documents produits en séance.

- Des membres regrettent de ne pas disposer à ce jour d'un tableau complet des formations avec la date de validité de leurs agréments
- Les recommandations concernant l'euthanasie des rongeurs nouveaux nés issus d'un groupe de travail de la mandature précédente ne semble pas avoir été finalisée. Ce document sera envoyé aux membres prochainement pour réactualisation et finalisation.

oooooooo

La séance est levée à 17h16